L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN, 12 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XVI

A l'heure où cette conversation avait lieu entre la comtesse Paula et le capitaine Waldo, le prince Charles-Philippe, qui voulait s'assurer si ce que la reine Christine lui avait dit des dispositions du roi, relativement au grand-duché de Moscovie, était exact, se présentait à la porte de l'appartement de Gustave-Adolphe et demandait à l'officier de service d'être introduit chez le roi.

—J'ai le regret, prince, répondit l'officier, de ne pouvoir vous obéir.

—Pourquoi donc, monsieur?

—Parce que les ordres de Sa Majesté sont précis: le roi ne veut recevoir personne.

—Ces ordres ne peuvent me concerner. Allez dire à Sa Majesté que le prince Charles-Philippe sollicite une audience.

L'officier ne bougea pas.

—Ne m'avez-vous pas entendu, monsieur? reprit Charles-Philippe la voix haute et la joue empourprée par la colère.

—Je vous ai parfaitement entendu, prince; mais comme Sa Majesté n'a fait aucune distinction, il m'est impossible de violer la consigne même en votre faveur.

Le prince se mordit les lèvres.

—C'est bien, monsieur, dit-il, je n'insiste pas. A quelle heure le roi sera-t-il visible?

—Je l'ignore, prince.

—Je reviendrai dans une heure.

Et il tourna les talons, tout dépité de son insuccès.

D'abord il eut la pensée d'aller trouver sa mère pour la prier de s'expliquer sur les promesses du roi, mais il repoussa cette pensée, craignant d'avoir à subir dans cette entrevue de nouvelles obsessions de la reine au sujet de la compagnie commandée par le capitaine Waldo.

Il rentra dans son appartement, attendit une heure et se présenta de nouveau chez le roi. Les ordres n'avaient pas été changés: Gustave-Adolphe n'était pas visible.

Les consciences inquiètes vont toujours plus loin que la réalité et croient voir en toute chose une menace de danger. C'est une espèce de remords anticipé que connaissent tous les conspirateurs et tous les ambitieux, auxquels le choix des moyens importe peu pourvu qu'ils arrivent au but.

Le prince était en proie à cette sorte d'inquiétude, à cette appréhension douloureuse qui fait que, quelquefois, pour fuir un danger imaginaire on se plonge dans un danger réel.

Il descendit dans la cour du château et se mit à observer les fenêtres de l'appartement du roi. Ces fenêtres étaient closes, et derrière les vitraux n'apparaissaient aucunes têtes d'officiers ou de domestiques. Le silence et la solitude régnaient dans cette partie du château et l'on eût pu supposer qu'elle était inhabitée.

—C'est étrange! dit le prince tout haut.

—Quoi donc, monseigneur? demanda une voix derrière lui.

Charles Philippe tressaillit et se retourna vivement.

Il se vit en présence du conseiller Erick et de son fils le chevalier.

—Mon cher Erick, dit-il au conseiller, vous qui savez tant de choses, pourriez-vous me dire où se trouve le roi en ce moment.

—Je l'ignore, prince: mais s'il vous plaît que je m'en informe, je vais le faire de suite.

—Vous m'obligerez. Ah! un avis....

—Lequel? prince.

—Il est inutile de vous présenter chez le roi, sa porte est gardée par une sentinelle qui ne répondra à aucune de vos questions.

—Oh! je sais où m'adresser, dit le vieux conseiller.

—Hâtez-vous alors, mon cher Erick, et venez nous rejoindre chez la comtesse Paula.

Il prit le bras du chevalier et l'amena chez sa maîtresse.

La belle comtesse était, cette fois, dans tous ses atours.

—Bonjour, mon prince. Bonjour, chevalier, dit-elle, en accompagnant ces paroles de son plus beau sourire. Quelle nouvelle ce matin?

—Une fort grave, comtesse: les appartements du roi sont fermés et nul ne peut pénétrer chez lui.

—Pas même vous?

—Pas même moi! Je l'ai tenté. On m'a répondu, de la part du roi, que Sa Majesté ne recevait personne.

—Nous voilà en disgrâce, dit le chevalier dont la conscience n'était pas tranquille: il n'y a plus maintenant à la cour que pour les soldats.

—Ah! chevalier, fit la comtesse qui partageait l'inquiétude de ses amis, le moment n'est pas aux récriminations.

Et, s'adressant au prince, elle lui demanda pourquoi il n'avait pas prié la reine Christine de lui faire ouvrir les portes du roi.

—Mme Christine est aujourd'hui de parti de mon frère, répondit amèrement Charles-Philippe.

Au moment où la comtesse allait demander au prince l'explication de ces paroles, le conseiller Erick entra dans le salon.

—Eh bien? fit le prince.

—Le roi a quitté Helsingfors ce matin, répondit le conseiller.

—Seul?

—Non. Il était accompagné du marquis de Strosa et suivi de deux domestiques.

—A pied?

—A cheval.

—Que signifie cette absence mystérieuse, ce départ que le roi semble vouloir cacher? demanda le chevalier.

Charles-Philippe, oubliant qu'il se trouvait en présence de la comtesse Paula, répondit:

—Il cherche Elbé-le-Brahé, sans doute.

Ce nom réveilla toutes les jalousies de la comtesse.

—Ah! Charles, dit-elle tout bas au prince d'un ton de reproche, ce n'est point l'envie qui vous manque d'en faire autant.

Cette observation ne toucha guère Charles-Philippe; il n'y fit nulle attention.

Il songeait, si sa prévision était juste, que Gustave-Adolphe était mieux servi que lui. A Helsingfors depuis deux jours seulement, le roi semblait connaître l'endroit où s'était réfugiée Elbé, tandis que lui, Charles-Philippe, l'avait vainement demandé à tous ses amis, à tous ses serviteurs depuis plusieurs mois.

Tout à coup, il abandonna ses réflexions et dit à la comtesse:

—Qu'on fasse venir le capitaine Waldo.

A peine ces paroles étaient-elles prononcées, que la tapisserie se souleva, et qu'une voix dit:

—Me voilà, monseigneur.

C'était celle de l'aventurier.

Il entra, ôta son feutre et se campa majestueusement devant le prince.

—Cet homme est le diable, pensa le conseiller, aussitôt qu'on l'évoque il apparaît.

Le prince Charles n'éprouva aucune surprise de cette soudaine apparition.

—Le roi est parti, dit-il à Waldo; le saviez-vous?

—Non, monseigneur, mais je l'apprends avec plaisir.

—Qu'est-ce à dire?

—Sa Majesté est un fin limier, et j'estime que sa trace est bonne à suivre.

Il y avait une réticence dans ces paroles, mais elle n'avait échappé ni au prince Charles ni à la princesse Paula.

—Le roi a au moins quatre heures d'avance sur nous, observa le prince, comment le rattraper?

—Rien de plus simple, monseigneur, il ne s'agit que de courir plus fort que lui.

La princesse semblait préoccupée.

—Mais encore sur quelle route? demanda-t-elle, en regardant le prince.

—Ah! madame, s'écria Waldo, une Française n'eut pas fait cette question! Tenez, reprit-il, en indiquant la campagne qui apparaissait à travers la fenêtre, voyez ce beau tapis de neige, il sait garder les empreintes jusqu'au premier soleil. Le temps d'envoyer quelques-uns de mes hommes relever la piste et nous connaîtrons le chemin qu'a pris le roi. Comment voyage-t-il?

—A cheval et accompagné de trois cavaliers.

—Je ne veux pas en savoir davantage.

—Ce coquin-là est fort habile! dit le conseiller à la comtesse.

—Oui, le capitaine Waldo est, en effet, un homme précieux.

Le prince prit la parole.

—Mon cher conseiller, vous qui ne pouvez nous accompagner, faites prévenir M. d'Arnas que je l'attends chez moi. Nous partirons dès que le capitaine Waldo sera en mesure de nous indiquer le chemin. Quant à vous, chevalier, surveillez discrètement les apprêts du voyage, et faites vous donner les meilleurs chevaux.

Le chevalier s'approcha de Charles-Philippe et lui dit à l'oreille:

—Prince, le roi ne manquera pas de se mettre en grande colère en se voyant suivi.

Charles-Philippe eut un regard sinistre.

—Seul, dans la campagne, Dieu veuille qu'il se fâche! dit-il.

Mais si bas qu'eussent été prononcées ces paroles, Waldo, qui jouissait d'une grande acuité d'ouïe, les avait entendues.

—Diable! murmura-t-il dans sa moustache, voici un jeu qui ne me va plus.

Le conseiller et le chevalier avaient quitté le salon.

—Un mot, monseigneur! fit l'aventurier.

—Dépêche-toi.

—Si j'ai bien compris Votre Altesse, nous en viendrons aux mains avec le roi?

—C'est possible! Après?

Waldo, si audacieux d'habitude n'était pas à son aise.

—Après, monseigneur! reprit-il en hésitant un peu; mais si le roi se défendait, et s'il faillait!...

Il fit un geste expressif.

—Si le roi se défendait, nous nous défendrions aussi, capitaine.

Waldo fit la grimace:

—Se défendre, c'est bien; attaquer, c'est différent. Quant à frapper le roi de ma main, n'y comptez pas, monseigneur.

—Quel est le prix de vos scrupules, monsieur le capitaine? demanda Charles-Philippe d'un ton de suprême dédain.

—Celui-là ne se paie pas, monseigneur, répliqua crânement Waldo; il y a des moments où je me souviens que je suis né gentilhomme, et ce souvenir revient toujours quand je me trouve en face d'une tête couronnée.

—La leçon était dure, sortant de pareille bouche.

—C'est bien! monsieur, fit le prince. Waldo salua et sortit.

—L'étrange personnage! murmura le prince; plus scrupuleux qu'une femme!

La comtesse Paula vint appuyer ses deux bras ronds et potelés sur la poitrine de Charles-Philippe, et fixant sur lui ses yeux pleins de flammes, elle semblait vouloir lire dans le cœur du jeune prince.

—Vous avez dit vrai, Charles; il y a des femmes qui sont braves à ce point que rien ne les peut effrayer.

Les lèvres du prince eurent un sourire.

—Vous ne recûleriez pas, vous, comtesse?

—Pardon, monseigneur.

—Hein! fit Charles-Philippe tout surpris.

—Oui, dans la crainte de vous voir épouser Elbé en montant sur le trône de Suède!

—Eh! madame, il n'est pas plus question de mariage que d'amour en ce moment, mais bien d'un engagement entre le roi qui s'enfonce dans les neiges et moi qui vais l'y suivre. Au revoir, comtesse.

Et le prince Charles fit une brusque sortie.

La comtesse Paula le suivit du regard.

—Ah! dit-elle, tu veux en vain me donner le change, prince ingrat et oublieux! Je vois où tendent tes secrètes ambitions!... Mais dussé-je me perdre, te perdre toi-même, sache bien que ma rivale ne montera jamais sur le trône avec toi!

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONBOULIN, Fausse-Pointe.

F. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Mereauville, (Avoyelles).

R. RICULFI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau et sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle payera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Sur les articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, etc., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres). Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

AGENT ACCREDITE.—On verra par plusieurs annonces insérées dans une autre colonne de l'*Abeille*, que M. H. E. Castendik a été nommé par les maisons de New-York suivantes: John Osborn, Son & Co; Henry G. Schmidt & Co, et Fritzsche Schimmel & Co, leur seul agent dans les Etats du Sud et que la maison Curtis & Schleifer de San-Francisco et de New-York a fait aussi choix de M. Castendik pour les représenter dans ses rapports avec les Etats du Sud.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 17 février 1875.
(No 2925—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme: J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur, CAMELIA, capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis, CAMELIA, Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, No 20 de la rue de l'Union.

25 avril—3m

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à THO. P. LEATHERS, 13 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur NOUVEAU BART-ABLE, R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, W. Burton, capitaine; A. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, à Simmsport, en jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA, C. C. Picket, capitaine, A. Meynier et S. Derbes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.

14 janvier

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur CARRIE A. THORN, Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

6mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, toutes LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur IBERIA.

Capt. F. L. Merse. Commis, R. B. Hine.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

6juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzolz, samedi 24 juillet.

CREIRE, Danré, samedi, 7 août

FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $110—Seconde $65—Troisième $40—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $32 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court. Lettre H, N. O.

STEAMERS DU HAVRE —ET DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, PELAYO, RIVERA, QUEVEDO, CASTELLAR, CORTES, COLON, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 60

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres... $35 en or.
Entrepont... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, No 42 de la rue de l'Union.

8 août—1an

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet à 4 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 3 P. M.
CELTIC, Samedi, 24 juillet, à 9 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River.

Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme, ils n'ont pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bains se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où l'on éprouve le moins le mouvement, et ils offrent un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & CO., Agents, No 35 de la rue Carondelet Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans pour tous les points de l'Europe.

1er avril—5m

STEAMERS—STATE LINE.

Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments et les dépenses de la route de New-York. Ils partent de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et les steamers quittent New York le MERCREDI SUIVANT. Les trains partent au pied de la rue du Canal tous les samedis, à quatre heures de l'après-midi:

SAMEDI, 12 Juin... State of Georgia.
SAMEDI, 26 Juin... State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 Juillet... State of Indiana.
SAMEDI, 24 Juillet... State of Georgia.

La Compagnie vend, au plus bas prix, des billets de voitures, (payables d'avance), pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix; petits enfants, gratis. Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à A. K. MILLER & CO., agents, No 35 de la rue Carondelet.

1eray—3m.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer STATE OF ALABAMA partira de son quai, au poteau 23, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$50	$35
Paris	140	65	45
Havre	140	60	45
Hambourg	140	60	45
Anvers	140	60	45
Brême	140	60	45
Bordeaux	140	60	45

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, etc., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 35 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

23mai—aul/juil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer CORTES, Freeman, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 11 juillet, à 8 h. A. M.

Passage... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA... Capt. T. J. Philips

Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sherwood, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 17 juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz... $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA partira le 7 août.

15nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
C. W. LORD, H. Colton, 1000 tonneaux

Départ, SAMEDI, 10 juillet, à 6 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe, C. W. LORD, Commandant L. Colton, partira de son quai en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)... $40
Passage pour Philadelphie... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage... 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.

4nov—1an.

Le S. S. Juniata suivra le 2 juillet.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 18 Esplanade Street.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux provisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les baisses, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874... 2,849 80
Intérêt, 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874... 5,021 [illegible]
Dépenses générales, taxes, loyer, etc du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874... 8,401 [illegible]
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance... 241 45 ... 8,642 51 ... 7,261 31
Montant pour couvrir les dépenses générales &c... 1,281 46 ... 8,642 51

L'Association a l'actif suivant:
Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur... 99,071 38½
Effets à recevoir... 7,160 15
Propriétés foncières... 947 35
En caisse... 88 68½
Divers débiteurs... 2,784 20
Installations... 1,090 00 ... 111063

PASSIF.
Actions payées en plein... 77,330 00
Actions payées en partie... 5,259 65
Compte de scrip... 4,150 00
Dividende No 1 non réclamé... 1,273 20
Divers créanciers... 1,787 96
Compte de dépôts... 585 25
Surplus de l'actif... 20,557 42 ... 111063

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN, partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et ensuite, tous les jours, à 7½ A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 4 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 4 heures de l'après-midi et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac	
6	heures A. M.	6	heures A. M.
7½	..	7¾	..
9	..	9	..
10½	..	11¼	..
Midi		1	
2	P. M.	2¾	P. M.
3	..	3	..
4	..	4	..
5	..	5	..
6	..	6	..
7	..	7	..
8	..	8	..
9	..	9	..
10	..	10	..

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875, Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m. Coast accommodation, daily, except sunday, ...3 15 p.m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive: Express and Mail daily at 3.55 p. m. Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

26déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

26déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7.5 A. M.	Express	7.40 P. M.
Malle	5.5 P. M.	Malle	10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.5 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5.5 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au-delà de Brashear, retenir pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant heure; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO. Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal. Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies... $52,641
Primes de rivières... 1,113 5
Total des primes... $53-815 18
En moins—primes non expirées... 35,876 77
Montant net des primes... $17,938 90
A déduire:
Pertes par les incendies—payées... $226 86
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts... 12,164 98 ... 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées... $5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450 ... $151,323 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie... 17,500 00
Prêt garanti par des actions... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie... 27,550 00
Bons des Etats-Unis... 5,000 00
Effets à recevoir... 5,326 86
d'ahsètes surdem, d'orta nt 8 pour cent d'intérêt... 19,350 0
Intérêt... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement... 27,430 88
Effets à recevoir pour primes... 800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier... 12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence... 3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement... 89,451 50 ... $355,942

PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action... $313,750
Montant réservé pour garantir le montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées... 17,983 8
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé... 17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées... 5,546 60
Salaires non payés... 789 11 ... $355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 5 1 jai A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès... $34,268
Montant reçu, intérêt et dividendes... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes... 21,130 86 ... $57,554 34
Montant payé sur 28 décès... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires... 10,679 26 ... $56,129 2 ... $1,425 00

PASSIF.
Polices sur "A"... $5,802 25
Polices sur "B"... 4,276 17 ... $10,078 4

ACTIF.
En caisse... $3,255 56
Décès payés "non réclamés"... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton... 7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne... 5,218 25
Banque d'Amérique... 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle... 5,880 00
Dû sur assessments en voie de recouvrement... 5,806 00
Meubles de Bureau... 1,486 00
Effets et recevoir... 1,26 ... $41,505 48 ... $41,505 48

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie... $483,120 53
Sur risques de mer... 88,962 63
Sur risques de rivières... 94,334 05 ... $666,417 21
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 186,601 58
Primes remboursées... 33,222 73 ... 189,824 26 ... $468,572 65
Plus intérêts... 35,365 14 ... $504,038 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances... $45,102 90
Pertes par le feu $161,344 83
Pertes par mer... 57,433 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur... 51,427 45 ... 270,004 71
Dépenses générales... 55,250 28
Taxes... 19,420 90
Commissions... 35,550 99
Réfraction (rebate)... 51,494 80 ... 476,826 08
Bénéfice net... $127,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse... $65,060 89
Primes en voie de recouvrement... 92,133 73
Garanties et billets hypothécaires... 211,839 84
Effets à recevoir pour primes... 12,461 04
Bons de la ville et autres bonds... 139,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission... 9,737 21
Dû par des compagnies d'assurances... 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp... 70,662 77
Autres propriétés foncières... 70,522 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement... 1,875 70
Compte suspendu... 3,070 18 ... 759,560 68

PASSIF.
Capital... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 186,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés... 6,787 18
Réclamations contre la compagnie... 4,293 73 ... $677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation... $80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT, PLACIDE FORSTALL, H. GALLY, CHARLES LAFITTE, W. VAN BAMTHUYSEN, EMILE BOUNY, A. M. BICKHAM, AD. SCHREIBER, JULES TUYES, W. A. BELL, D. FATJO, D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu... $114,003 21
Sur risques de mer... 29,231 27
Sur risques de rivières... 29,536 92
Total des primes... $172,500 50
Moins primes rendues... 3,154 77
Primes acquises... $169,345 77
Déduits—Pertes par le feu... $45,106 09
Pertes sur mer... 42,115 79
Pertes sur rivières... 15,476 54
... $102,098 97
Réassurances... $1,916 73
Réfactions (rebate)... 3,562 07
Taxes... 7,480 93
Loyer... 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes... 26,616 10 ... $145,024
Réservé pour primes non-terminées... $17,520 86

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes... [illegible]
Comptant... 42,436 0
Comptes en voie de collection... 15,860 2
Billets recevables... 28,[illegible]
Prêts sur garanties... 20,050 00
Prêts sur hypothèques... 31,846 33
Stocks et Bons... 5,670 98
Installations de bureaux et meubles... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc... 5,125 49 ... $235,571
Moins intérêts non-payés et dividendes... 2,136 ... $234,220 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, C. P. Blancas
A. Tertrou, O. Bercier, S. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 1er mai 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes... $1,330,178 28
Tiré au-delà du crédit... 6,460 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 34,993 30
Dû par des agents de réserve, approuvés... 65,563 96
Dû par d'autres banques nationales... 20,818 29
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 72,578 06
Propriétés foncières, meubles et installations... 114,510 01
Dépenses courantes et taxes payées... 25,963 4
Primes payées... 55,609 0
Echanges pour le Clearing-House... $266,815 12
Billets d'autres banques nationales... 35,333 00
Petite monnaie, y compris les nickels... 2,662 40
Espèces, y compris les gold Treasury notes... 117,615 77
Billets Legal Tender... 348,657 00 ... $771,188 29
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent des billets en circulation)... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis, autre que le fonds 5 pour cent de rachat... 1,990 00
Total... $3,281,127 09

PASSIF.
Capital payé... $850 000 00
Surplus de fonds... 33 158 31
D'autres bénéfices non-partagés... 60,779 29
Billets de banque nationale, non rachetés... 500,000 00
Dividendes non payés... 8,025 40
Dépôts individuels sujets aux chèques... 1,575,686 46
Certificats de dépôts payables sur demande... 2,000 00
Chèques certifiés... 49,952 66
Chèques de caissiers non payés... 49 82
Dû à d'autres banques nationales... 62,761 21
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... 119,736 02
Total... $3,281,127 09

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus dite banque, déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14 mai 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins: WM. G. VINCENT, W. T. BLAKEMORE, ALF. MOULTON, Directeurs.

15 mai—6f

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, près de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés durant les heures de bureau.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt... $314,078 47
Pertes, dépenses, taxes... $196,868 78
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent... 59,626 54 ... 256,515 30
Bénéfice net... $75,561 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE:
Actions, bons, prêts et effets à recevoir... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement... 129,775 71 ... $539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet ses polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES L. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. L. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
S. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $90,384 55
Primes sur les rivières... 13,066 58
Primes maritimes... 9,042 82 ... 112,493 25
Moins, primes remboursées... 2,425 65 ... $110,067 73

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie... $22,189 66
Pertes sur les rivières... 16,422 12
Pertes sur mer... 816 17
... $39,427 94
Réassurances... 4,589 51
Loyer... 2,500 00
Taxes... 3,850 35
Réfaction (rebate)... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt... 5,457 20
Réservé pour risques non terminés... 27,171 00 ... 93,804 35 ... 16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement... 6,739 67
Prêts garantis par hypothèque... 21,006 13
Effets à recevoir pour primes... 12,460 98
Actions, bons et autres obligations... 143,598 83
Propriété foncière... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement... 15,100 69
En caisse... 37,082 84 ... $241,434 88

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu... $50,563 60
Mer... 13,829 20
Rivières... 59,181 32—$123,604 12
Plus—risques non expirés le 21 mars 1875... 15,746 00 ... 149,249 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875... 17,200 00
Montant net des primes... $132,140
Perte par le feu $9,619 54
Pertes sur les rivières... 33,541 35—$43,161 19
Réfaction (rebate)... 28,334 23
Réassurances... 8,699 08
Primes remboursées... 1,325 10
Taxes... 14,211 50
Casuel... 2,170 42
Loyers... 6,588 33
Dépenses... 15,408 48 ... $117,898 33
Moins Intérêts profits et pertes... 20,192 18 — $97,70
Bénéfice net... $34,4

ACTIF.
Effets à recevoir... $226,984 43
Mobilier... 4,933 98
Actions du Harbor boat... 550 00
Bons de la Ville... 1,220 00
Actions de la banque de l'Etat... 2,600 00
Comptes pour recouvrements net... 14,673 51
En caisse... 93,100 00 ... $347,412 85

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues... $187,135 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées... $54,647 60
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc... 134,861 84 ... $53,114 1
Total de l'Actif... $704,213 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. L. Nestle,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissembach, H. R. Gogreve, F. Roder,
B. Wildermann

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs

L. Breton, Alph. Walz, E. Larue
A. Jas, V. Nippert, L. Leley
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tissé, jr
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lecomte
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Loblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction. J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1875. 1 1févr J V D

ASSURANCES

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu... $422,905 17
Primes sur les risques de mer... 60,228 12
Primes sur les risques de rivières... 32,508 24
Total... $522,461
En moins:
Primes sur risques non expirés... $112,724 24
Primes remboursées... 2377,82 $125,101 56
Primes nettes acquises... $396,549
A ajouter:
Intérêts... 16248 27
Profits et pertes... 4,031 44
Primes sur l'or... 816 14 ... 21,096 2 ... $417,645 96

Pertes payées sur les risques de feu $146,170 12
Pertes payées sur les risques de mer 34,964 78
Pertes payées sur les risques de rivières... 12,429 28
Pertes en litige... 5,412 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues... 12,129 55 ... 13,605 60
Réassurances... 11,889 66
Réfaction (rebate)... 28,986 47
Commissions d'agences... 21,904 63
Dépenses d'agences... 5,010 23
Licence... 1,000 00
Dépenses de bureau... 28,423 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc... 9,222 30
Frais de Cours et d'avocats... 123 21 $26,166
Bénéfice net... $91,479 29

ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk... $75,987 24
" Louisiana Natl. Bk... 4,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe... 23,776 84
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso... $62,909 42
évalué... 22,000 00
Effets à recevoir pour primes... 12,061 07
Prêts sur hypothèques... 147,542 23
Prêts sur nantissements... 20,733 19
Effets à recevoir... 16,613 29
Bons... 22,413 88
Actions... 38,556 78
Primes en voie de recouvrement... 40,459 82
Propriété foncière... 5,123 64
Propriété mobilière... 28,000 00
Dû par divers... 6,687 77 494,428

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30)... 257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés... 2,012 50
Primes sur risques non terminés... 122,724 24
Pertes non réglées... 17,941 55
Dû à divers... 701 21 402,959 50
Surplus... $91,479 29

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de janvier 1875.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action;

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant ne de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à montant brut de leurs primes:

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,629 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
I. E. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,

14 janv—1m

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872... $182,082
Primes sur les Risques de feu... $128,460 15
Primes sur les Risques de rivières... 22,811 66
Primes sur les Risques de mer... 36,772 19
Moins les primes rendues... 3,727 65
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873... 30,667 00 ... 34,414
Primes nettes pour l'année 1873... $148,608 14
Déficit pour l'année 1872... 38,246 52 ... $186,854 66

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu... $80,957 96
Sur les Risques de rivières... 10,798 46
Sur les Risques de mer... 35,725 41 ... 127,481 84
Réassurances... 8,933 87
Taxes... 1,000 00
Réfaction au lieu de scrip... 15,964 61
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer... 28,787 90
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés... 4,209 ... $54,965 38
Moins escompte et intérêts... 35,612 43 ... 29,272 ... $156,854 ... 30,00
Pertes non réglées... $186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse... $29,405 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages... 42,921 33
Effets à recevoir sur Primes... 9,342 81 ... $82,573 38
Effets à recevoir en voie de recouvrement... 31,068 91
Propriété foncière... 60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans... 236,546 00
Actions de Banque... 44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company... 1
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés... 3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association... 3,00
Actions de Compagnie d'assurance... 3,86
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association... 1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions... 35,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

11 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF:
Prêts et escomptes... $656,694 96
Bons des Etats-Unis... 486,000 00
Primes sur Bons des Etats-Unis et sur or... 73,755 60
Diverses actions... 17,772 50
Dû par Banques et Banquiers... 3,[illegible] 82
Propriétés foncières, meubles et installations... 3[illegible]
Dépenses courantes... [illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)... $232,000 00
Billets de Banques Nationales... 11,300 00
Or... 14,602 00
Chèques sur banques locales payables en currency... 190,302 00 ... 436,205 84 ... $1,627,332 27

PASSIF:
Capital payé... $600,000 00
Surplus... 31,531 15
Circulation... 419,600
Dépôts... 373,253 16
Chèques du caissier... 80,357 77
Escomptes, Intérêt et Change... 40,740 23
Dû à Banques et Banquiers... 30,[illegible]
Dividendes non-réclamés... 371 00 ... $1,[illegible]

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 221 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs... 132
Membres honoraires... 45
Membres honoraires-Bienfaiteurs... 4
Décédés... 15
En voyage, en absents du pays... 14
Rayés des Rôles... 36
Démissionnaires... 12
Expulsé... 4
Total égal... membres 221

RECETTES:
Collection de quotités... $1722 50
Admissions durant l'année 1874... 306 00
Amendes et divers... 21 25
Argent placé... 422 10
En caisse le 8 janvier 1874... 915 22 ... $3487 17

DEPENSES
Payé aux Docteurs... 455 65
" aux Pharmaciens... 380 45
Frais de funérailles... 315 00
Actions de la tombe, remboursées... 230 00
Secours en argent... 62 00
Payé au secrétaire... 100 00
Impressions et annonces... 67 00
Payé pour matériel et emblèmes... 149 45
Frais divers... 24 25
Médaille en Or au trésorier... 41 00
Payé au collecteur, commission... 262 26 ... 2504 06
En caisse le 7 janvier 1875... 1193 11
En plus, à ajouter.
Le mobilier de la Société coûtant $780 (estimé)... 600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 1... 4141 00
Total... $934 12
A déduire, actions de la tombe, dues... 330 00
Actif net... $5604 12
(Pour mémoire en Recouvrement $664.)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Basile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITE DE FINANCE.)
J. P. Rouède, chairman.
Jos. Négueloua,
Wm. Mayfie.

COMITE DE SECOURS.
Martin Deshautraux, chairman.
Jean Mailhes.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pinist, pour la section des abattoirs.
Julien Tessin do do
Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomes.
Collecteur—Silvani Braud.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 3ème et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 36.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magazins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Lotz, rue Tchoupitoulas, No. 1425.
3. Marx Levy, encoignure Magazins et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferle, rue Magazins, 831.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Grevé, encoignure Jackson et Magazins
7. Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magazins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 136.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. P. Lougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle Orléans, 15 janvier 1875.

Ont signé pour conformité:

D. POCHELU, Président.

P. ROUEDE, Chairman comité de finance.

MARTIN DESHAUTEAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48, LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus. 20 ust

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874... $100,583,06
Sur les risques d'incendie 80,032 98
Sur les risques maritimes 14,363 80
Sur les risques de rivières 6,126 23 ... 100,583 06
Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie 75,256 54
Sur les risques maritimes 4,835 07
Sur les risques de rivières ,180 11 ... 122,271 72 ... 67,290 [illegible]
Moins cent remis aux as... 7,216 04
Taxes... 7,920 77
Réassurances... 6,705 49
Loyer... 2,20 27
Primes retournées... 1,061 69
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins... 16,090 63 ... 41,273 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874... $[illegible]

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville... 95,063
Prêts sur gages... 43,517
Effets pour primes à courte échéance... 17,731
Actions de banque et autres actions... 55,429
Biens fonciers... 17,551
Primes en voie de perception... 15,410
En banque... 31,622
Total de l'actif... $275,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 18 [illegible] 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes... $ 643,221
Tiré au delà des dépôts... 1,341 40
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 406,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 17,772 50
Dû par des agents de rachat et de réserve... 35,311 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 3,519
Local de la banque... 7,961
Autres Propriétés foncières... 2,721
Mobiliers et installations... 15,063
Dépenses Courantes... 4,972
Taxes payées... 4,744
Primes... 73,414
Echanges pour le Clearing House... 87,978
Billets d'autres Banques Nationales... 11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels... 1,672 93
Espèces... 18,135 77
Billets Legal Tender... 254,000 00 ... $1,604,782 13

PASSIFS:
Capital payé... $ 600,000 0
Surplus... 11,362
Escompte... 3,494
Change... 3,886 97
Intérêt... 1,217 97
Circulation Nationale non rachetée... 118,060 00
Dividendes non-payés... 722 20
Dépôts Individuels... 687,215
Chèques Certifiés... 7,813 97
Dû à des Banques Nationales... 1,862
Dû à des Banques à des Banques de l'Etat... 973
... $1,604,782 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède être exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact: F. POURSINE, B. S. KERF, A. W. [illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes... $753,975 67
Tiré en sus... 4,342 86
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse... 100,000 00
Autres actions et Bons... 26,086 56
Dû par des agents de réserve et de rachat... 90,627 43
Dû par d'autres banques nationales... 7,146 38
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat... 1,351 4
Propriété foncière, mobilier et installations... 5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées... 11,162 23
Primes payées... 40,000 00
Echanges pour le Clearing House... 104,312 88
Billets d'autres banques nationales... 8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)... 541 60
Espèces... 27,873 00
Billets Legal Tender... 210,110 00
Total... $1,891,400 84

PASSIF:
Capital payé... $300,000 00
Surplus... 37,000 00
Autres profits non partagés... 27,023 51
Billets de banques non rachetées... 268,995 0
Dividendes non payés... 240 00
Dépôts individuels... $868,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande... 60,000 00
Chèques certifiés... 11,912 94
Chèques de caissiers non payés... 34,987 50—1,026,142 29
Dû à d'autres banques nationales... 12,335 97
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat... 5,609 32
Total... $1,891,450 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hormann Boehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. BOEHL, Caissier

Pardevant moi, ce 5 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. S. CAIN, H. R. GOGREVE